

NOURREDINE ABDI  
(CNRS Paris)

## Le processus de désétatisation en Algérie et en Tunisie

Si au lendemain de la seconde guerre mondiale l'étatisation a constitué une évolution en apparence irréversible s'imposant dans nombre de pays dont non seulement l'Algérie „socialiste” mais même une Tunisie à régime „modéré”, cette évolution s'est inversée depuis la fin des années soixante-dix dans ce Maghreb comme ailleurs, selon un fort mouvement de balancier. Ceci même si avec le pouvoir mis en place en Algérie depuis Juillet 1992, l'effort de désétatisation semble connaître un coup d'arrêt. Pour le sociologue la question est d'abord de savoir comment si ce n'est pourquoi ces évolutions assez subites et selon quel processus parviennent-elles à s'étendre aux pays du Tiers Monde.

Toujours est qu'il s'agisse de l'étatisation hier ou de la désétatisation aujourd'hui l'on se trouve chaque fois en présence d'un mouvement de transnationalisation. En tout cas c'est en ce sens que le libéralisme s'impose maintenant à l'échelle mondiale de façon hégémonique. Sous la pression extérieure et compte tenu d'une certaine volonté intérieure de libéralisation, on entreprend une désétatisation-intégration mondiale économique et politique. Ceci étant en partie lié à l'ouverture du monde communiste à l'Occident et particulièrement avant même sa disparition, de l'URSS qui avait été jusque-là un pôle mondial d'intégration de type étatique durant la période d'après-guerre<sup>1</sup>.

Actuellement le libéralisme domine dans la plupart des pays du Tiers Monde, d'Europe Centrale et de l'ex-URSS comme ailleurs, à tel point que l'existence d'un secteur d'Etat n'apparaît plus en tant qu'option idéologique mais comme une simple forme de gestion. Seule la plus vieille nation capitaliste du monde demeure attachée à la pureté du dogme, ce qui n'est peut-être pas le fait du hasard mais l'expression de la structure profonde d'une société ayant initié le capitalisme. Sinon la nationalisation, la responsabilité directe de l'Etat dans le domaine de la production, peuvent être considérées comme sans grande signification sur le plan socio-politique, tellement le capitalisme est devenu l'état naturel de la société, l'évidence.

Toute convaincue de l'avantage acquis par le système capitaliste, une institution internationale aussi représentative de ce dernier, que le FMI peut admettre la

---

<sup>1</sup> Voir au sujet de ce processus d'Etatisation-intégration mondiale au lendemain de la seconde guerre mondiale par référence davantage au monde communiste et parfois même sous son impulsion, l'article de N. ABDI sur „Transnational Occidental et Transnational Techno-Bureaucratique”, *Peuples Méditerranéens*, Paris, n° 35-36, Avril-Sept. 1986, p. 52 à 67.

présence d'un secteur d'Etat, se préoccupant plus de sa forme de gestion et de son rapport à l'extérieur que de son statut. C'est au niveau de l'ouverture des pays sur l'économie mondiale, qu'elle fait preuve d'intransigeance. Ainsi la désétatisation intervient comme nous le verrons plus loin, d'autant plus sur ce plan, qu'au niveau interne des pays qui en sont l'objet, cette évolution telle la privatisation du secteur public, dépend plus de l'initiative locale et surtout de celle de l'Etat.

## 1. Une initiative étatique

On peut certes rapprocher le processus d'étatisation puis de désétatisation algériens et tunisiens de celui intervenu dans des pays de l'ex-URSS, dans un but heuristique. En effet la désétatisation ne tend pas à s'imposer sur la rive sud de la Méditerranée avec la même ampleur qu' en Europe Centrale. L'on peut comparer l'évolution algérienne, à celle plutôt du monde orthodoxe et musulman ex-soviétique dont ce serait à sa structure sociale propre et son rapport particulier à l'économie mondiale, qu'est due une moindre implication dans le cadre de cette évolution, ceci à la différence de l'Europe Centrale.

A la différence des pays christiano-latins d'Europe Centrale et à l'exemple de ceux du monde orthodoxe et musulman de l'Est, le mouvement de désétatisation fut initié en Algérie et même en Tunisie à partir du sommet. Il ne fut pas précédé comme en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie,... par des revendications et des mouvements à la base, au sein d'espaces sociaux plus ou moins autonomes par rapport à l'appareil d'Etat. En effet dans les premiers pays il est apparu clairement que l'initiative de la désétatisation est venu du sommet avec la collaboration d'hommes de l'appareil. Ce fut donc le rôle particulier de couches dominantes à travers l'Etat et de leur rapport à la société.

L'ouverture ne s'étant pas faite à partir de la base, la désétatisation opère de la même façon sur le plan économique. De cette initiative de l'appareil bureaucratique dans le processus de désétatisation et le déroulement de ce dernier, résultent sans doute la forme de restructuration qui s'impose actuellement et particulièrement la faiblesse de son dynamisme. Sauf qu'à long terme à l'exception peut-être du cas des pays musulmans ex-soviétiques et du sud de l'Europe, l'analogie entre l'évolution au Maghreb et celle dans les pays ex-communistes situés à l'est et au sud de l'Europe, risque d'être réduite, surtout du fait de la particulière bienveillante attention dont est l'objet de la part de l'Occident, y compris le Monde orthodoxe par rapport au monde musulman. Ce soutien occidental faisant la différence.

1.1. Sur le plan interne en Algérie le point de départ du mouvement de désétatisation est à situer dans l'établissement de bilans par diverses structures centrales à la fin de la décennie soixante-dix et à la veille de l'élaboration du premier plan

quinquennal 1980-84, des bilans qui „ne sont pas socialement neutres. Ils sont intervenus dans un contexte dominé par une idéologie ...avec un contenu s'affirmant de type libéral, privilégiant la transparence”.<sup>2</sup> En Tunisie il à fallu un changement de chef de gouvernement en 1986 pour que soient reconnues des difficultés jusque-là ignorées<sup>3</sup>, résultant, la crise aidant, de la gestion d'Etat, sous forme de déficits et de découverts des entreprises d'Etat.

Nous dirons en d'autres termes qu'il y eut au Maghreb algéro-tunisien à la fin de la décennie soixante-dix, un essoufflement de la dynamique étatiste, favorisant un relâchement de la pression de l'appareil d'Etat. Cette évolution se trouvant être favorisée du fait de l'amorce de la baisse du prix des hydrocarbures en 1981, baisse dont résulta la chute brutale des ressources extérieures provenant de leur exploitation, au milieu des années quatre-vingt et des conséquences sociales ayant abouti aux émeutes de 1984 en Tunisie et d'Octobre 1988 en Algérie.

1.2. En fait une restructuration à marche forcée du système productif national à été entreprise avec une système bureaucratique dans l'allocation des ressources par injonctions des autorités administratives. Ceci surtout en Algérie où l'allocation financière fut attribuée centralement par une Commission Nationale de Restructuration Financière, le découpage décidé arbitrairement, les sièges sociaux des entreprises transférés etc...<sup>4</sup>. le coût de cette restructuration et même celui du simple maintien en activité devint élevé en Algérie et même en Tunisie.

Au point où la situation du secteur d'Etat apparaît en Algérie fortement grevée. 88% des entreprises nationales et 82,5% des entreprises locales avaient des situations financières négatives au début de 1991, la majeure partie d'entre elles ayant des difficultés d'accès au crédit de fonctionnement. L'ampleur des découverts et de l'endettement de ce secteur étant de plus de 11 milliards de dollars au taux d'un dinar pour 0,06 dollar<sup>5</sup>, la prise en charge des sociétés en difficulté par l'Etat nécessiterait de 12 à 22 milliards de dollars.<sup>6</sup>

---

<sup>2</sup> N. BOURENANE, „Les réformes des structures productives en Algérie...”, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Aix-en-Provence, CRESM, 1987.

<sup>3</sup> M. BEN ROMDHANE „Fondements et Contenus des restructurations face à la crise économique en Tunisie”, *Etat et Développement dans le Monde Arabe*, Aix-en-Provence, 1990.

<sup>4</sup> M. MEKIDECHE „Evolution et Devenir du Secteur Public”, Texte pour le Symposium sur les Etats Généraux de l'Economie, Alger, Novembre 1991.

<sup>5</sup> M. MEKIDECHE. op. cit.

<sup>6</sup> A. KERAMANE ministre de l'industrie, Déclaration à la *Conférence des Etats Généraux...* voir supra. Voir aussi pour l'Egypte le programme d'ajustement structurel élaboré à la faveur de l'accord conclu avec le FMI en 1987 et en Mai 1991. „La capacité des autorités à respecter cet accord” par rapport au précédent „reste à prouver”. L. Blin, „Le Programme de Stabilisation et d'Ajustement Structurel de l'Economie Egyptienne”, *Egypte Monde Arabe* n° 9, 1<sup>er</sup> trimestre 1992.

Or les ressources actuelles de l'Algérie provenant essentiellement du pétrole, suffiraient uniquement à couvrir le service de la dette, sauf qu'elles doivent servir aussi à couvrir les importations notamment pour l'alimentation.

C'est dans ce contexte qu'intervient le changement d'orientation initié par le pouvoir mis en place en Juillet 1992 et surtout par l'ancien ministre de l'économie et de l'énergie de Boumediène, Belaid ABDESSELAM. Celui-ci promu en qualité de chef du gouvernement se garde bien de laisser à quelqu'un d'autre la responsabilité du ministère de l'économie qu'il prend directement en main. En effet il revient ainsi au pouvoir avec pour ambition de poursuivre le développement étatiste de l'Algérie tel qu'il l'avait entrepris et au point où il l'avait laissé au moment de son départ en 1979.

Désétatisation et arrêt brutal de celle-ci relèvent donc de la seule initiative du pouvoir central. Enfin il faut voir si quelque peuvent être les objectifs actuels du FMI et l'engagement dans la même sens des responsables politiques, les limites de la libéralisation, celles de l'action de ces derniers ne correspondent pas à la structure de l'ensemble du système social, c'est à dire à la nature de ce dernier et à sa propension à l'étatisme. Surtout si la volonté politique de libéralisation est effective, ne peut-on pas concevoir qu'une société puisse être tout au moins à une certaine stade de son évolution, quelque peu réfractaire à un système particulier fut-il le libéralisme?

De quelle façon alors sur le plan interne d'abord et sur le plan externe ensuite se manifestait cette résistance avant l'été 1992 et depuis?

## **2. Une libéralisation sans privatisation**

Il y a lieu de considérer les deux aspects de la désétatisation. Le premier est la privatisation des entreprises publiques ou tout au moins la promotion d'un secteur privé conséquent par rapport au secteur d'Etat existant, de même que la simple privatisation de la gestion de ce dernier. Le second la libéralisation par notamment une plus grande ouverture aux échanges extérieurs. L'étatisation consistant en l'établissement d'un dirigisme et/ou une nationalisation des unités de production, on peut donc entendre par désétatisation à la fois cette libéralisation et cette privatisation.

Cependant la libéralisation s'avérerait plus aisée que la privatisation.

**2.1. Déjà durant la période „socialiste” de l'Algérie d'avant les années quatre-vingt et à l'initiative d'Abdeslam alors ministre de Boumediène, l'économie algérienne aussi étatisée qu'elle fut, constituait en fait un partenaire privilégié de l'économie multinationaliste mondiale. On n'hésitait pas à se lier au capital étranger, tout en tendant à éliminer le capital privé national ou du moins à en re-**

streindre la participation dans le pays. Ainsi dans cette Algérie et dans la Tunisie des années soixante mais dans une moindre mesure, a-t-on freiné l'initiative privée. Bien que dans ce pays le secteur d'Etat s'était toujours étendu même après 1970, atteignant 60% de l'économie en 1989 et assurant 80% des exportations.<sup>7</sup> Enfin lorsqu'on entreprit d'encourager l'investissement privé, en Algérie et en Tunisie, c'est généralement en faveur du capital étranger que des avantages furent consentis avant d'être plus ou moins étendus au capital national. Telle fut la façon dont le développement étatique s'était fermé sur le plan intérieur pour ne s'ouvrir qu'au niveau international.

Reste à savoir si l'ouverture préconisée avant l'été 92, s'applique à l'ensemble du commerce et à tous les produits. La libération des prix demeure quant à elle partielle en Algérie. De même en Tunisie où elle portait en 1987, sur 60% des produits industriels et fin 1988 sur 66%.<sup>8</sup> D'autant que du fait de l'opposition populiste islamiste tendant à prôner une politique de facilité, le pouvoir se trouvant en situation de concurrence sur le plan de la légitimité, ne pouvait même s'il le voulait, se désengager totalement du moins sur ce plan. Malgré ses engagements de libéralisation, il continua à maintenir de façon artificielle un certain niveau de l'emploi tout en soutenant les prix de certains produits. En fait ce sont de telles concessions du pouvoir plus que directement la montée en puissance de l'islamisme, qui contribuent à dissuader l'investisseur étranger.

2.2. C'est surtout la privatisation y compris de la gestion qui s'effectue avec lenteur et parfois hésitation et ceci dans le cas de l'Algérie avant même le retour au pouvoir d'Abdesselam. Ce qui ne s'explique qu'en partie par la faible capacité de capitalisation privée. En effet la bureaucratie administrative tendant à se maintenir en tant que telle, s'engageait formellement dans le sens de cette restructuration. Exprimant son point de vue, ses représentants généralement de hauts cadres politico-administratifs parmi les plus de cinquante ans ayant généralement participé à la lutte de libération, défendent leurs positions dans l'appareil et leur orientation étatiste depuis l'indépendance, affirmant la nécessité du maintien d'un secteur d'Etat conséquent sous la tutelle administrative.<sup>9</sup>

Il y eut même une opposition de la bureaucratie administrative et d'une certaine nomenclatura à la formation et à l'affirmation du manager. Ceci peut être constaté en Algérie à travers le statut réel accordé à celui-ci, ainsi que la fonction réelle qui

---

<sup>7</sup> I. HARIK, „Privatisation et développement en Tunisie”, *Monde Arabe Maghreb Machrek*, Paris, n° 128, Avril-Mai-Juin, P. 9.

<sup>8</sup> *Idem*.

<sup>9</sup> Conférences au Centre Culturel Algérien à Paris, en Janv. et en Fév. 1992.

échoit aux Fonds de participation lesquels gèrent des fonds que leur confie l'Etat.<sup>10</sup> On peut y percevoir une certaine réticence à ce qu'il y ait une dynamique sur ce plan par la constitution d'un véritable manageriat et surtout par la prise en main par ce dernier de la gestion.

D'autant qu'est entretenue une relation plutôt conflictuelle entre secteur public et secteur privé, au point par exemple où chacun d'eux préfère être lié à l'étranger y compris pour son financement, que d'admettre une association avec l'autre. Ceci étant du essentiellement au fait que le point de jonction entre ces deux secteurs est investi par cette nomenclatura et bourgeoisie d'affaires ayant pied dans chacun des deux et exploitant cette position. D'où il en résulte que les gestionnaires du chacun des deux secteurs perçoivent ceux de l'autre à travers ces abus, les gestionnaires secteur public ceux du secteur privé et vis versa.

Le pouvoir politique à jusqu'à l'été 1992 eu tendance davantage à favoriser ainsi la bureaucratie administrative en tant que telle. Il n'apparaît pas qu'il y ait sur ce plan une conception élaborée. Cette bureaucratie administrative fut appréhendée généralement soit au travers de la recherche de clientélisme soit des règlements de compte. D'où la différence avec des ex-pays communistes surtout d'Europe Centrale comme la Hongrie où des hauts cadres prennent en main le secteur économique en voie de privatisation, ou comme en Pologne où le pouvoir à même invité les cadres des secteurs à la fois privé et public à proposer des plans de restructuration pour les entreprises publiques qui doivent être vendues;<sup>11</sup> ce qui permet à ces cadres de jouer un rôle dans la destination de ces entreprises. La référence nationaliste tendit en Algérie à devenir un simple discours de justification pour la conservation du pouvoir et des privilèges et c'est plus une forme d'autoritarisme qui s'imposa ainsi, une orientation qui s'est trouvée favorisée parfois de l'extérieur. Au point où par réaction l'on en arriva à réclamer la privatisation de la privatisation.<sup>12</sup>

2.3. Sans changer le statut public de l'entreprise l'on a tenté ainsi d'abord de rapprocher la forme de sa gestion de celle du privé. Ce fut en réduisant le gigantisme des soixantes entreprises nationales algériennes, en les morcelant.

Plus encore après que la consommation des crédits d'investissements ait été considérée entre 1968 et 1976 comme l'élément le plus significatif de la perfor-

---

<sup>10</sup> Les Fonds de participation alimentés par des fonds de l'Etat et qui détiennent le capital de ce dernier dans les entreprises publiques, informent et orientent les investisseurs accordant des avantages particuliers aux investisseurs algériens.

<sup>11</sup> Atelier de Travail *La Transition à l'Economie de Marché* organisé par le CENEAP, Alger, Novembre 1991.

<sup>12</sup> M. BOUZIDI, Conférence à l'Atelier de Travail *La Transition à l'Economie de Marché*. Voir supra.

mance de l'entreprise, durant la période 1978-1988 il y eut un renversement brutal de tendance illustré par les dispositions du décret n° 82/185 du 15 Mai 1982 qui ne donne que le taux de 5% au respect de la programmation des investissements . C'est ainsi que l'efficacité est pondérée d'une nouvelle façon mais tout aussi bureaucratique. Un nouveau critère d'évaluation des entreprises est donc utilisé, c'est le concept dit de taux d'utilisation des capacités productives. Aux politiques volontaristes de développement et de plein emploi de la période précédente succèdent des objectifs de profits avec compressions des effectifs, identification des sureffectifs par les entreprises, abandon des politiques sociales des entreprises (crèches, transport), encadrement du crédit bancaire.<sup>13</sup>

Enfin il a été prévu en Algérie la privatisation notamment dans le secteur du tourisme, celle-ci ayant été entamée de façon anarchique dans l'agriculture. La Tunisie l'a largement réalisée dans ces domaines; dans l'agriculture dès la fin du pouvoir socialisant des années soixante, dans le secteur hôtelier depuis le milieu des années quatre-vingt. Autrement l'objectif affirmé est la privatisation d'autres secteurs considérés comme non stratégiques, ce qui exclut par exemple le pétrole, le gaz, l'électricité... au point où ce changement ne concerne comme en Tunisie que 30 entreprises sur 400.<sup>14</sup>

A noter le fait que comme en Tunisie l'investissement public diminue, alors que l'investissement privé s'accroît au point d'être en 1986 l'équivalent en dollars de 15 fois ce qu'il a été en 1970. Ceci en partie du fait du déclin de l'investissement d'Etat dans le textile durant les années soixante-dix.<sup>15</sup>

### 3. Le renouvellement de la dépendance extérieure

L'on se trouve en présence aujourd'hui d'un renouvellement de la dépendance extérieure dont la recherche en sciences sociales ne serait pas parvenue encore à dégager les principales caractéristiques. Le nouveau centre du monde tend à s'établir dans l'aire Asie-Pacifique. Et c'est en rapport avec cet essor d'un nouveau pôle qu'intervient sans doute un réaménagement de l'ordre mondial et de la relation d'échanges entre les différentes aires. La libéralisation en introduisant une souplesse et une maléabilité dans cette relation qui lie les différentes parties du monde, constitue sans doute l'instrument de cet aménagement.

3.1. La politique suivie par les grandes institutions internationales participe de ce renouvellement de la dépendance extérieure au travers d'une nouvelle forme d'assis-

---

<sup>13</sup> M. MEKIDECHE. *op. cit.*

<sup>14</sup> I. HARIK, *op. c.*

<sup>15</sup> *Idem*

tance. Le dit réajustement constitue non seulement une forme de main-mise sur des pays sous-développés, mais aussi une aide répartie selon l'intérêt que présentent ces derniers. Le cas le plus flagrant est celui de l'Égypte avec annulation de ses dettes et l'octroi de prêts importants. Sans doute s'agit-il comme l'affirme le FMI d'une politique conjoncturelle, mais elle n'en est pas moins destinée à terme à la mise en place et à la légitimation du nouvel ordre inégal. Le FMI est particulièrement intraitable en ce qui concerne la libéralisation des échanges extérieurs proprement dits, ce qui permet de dire qu'il impose l'intégration à l'économie mondiale, des pays sous-développés, sans se préoccuper des conditions de cette intégration pour ces pays et par conséquent en entraînant leur périphérisation. Or la désétatisation pourrait être adaptée à travers l'aménagement de la libéralisation des échanges et avoir pour objectif une intégration mondiale préférentielle. Ainsi n'y a-t-il pas une réelle contradiction entre le maintien d'un système dirigiste et un développement d'une économie privatiste. L'essor capitaliste asiatique actuel n'a-t-il pas eu lieu sous l'égide d'un certain dirigisme?

L'Algérie se résoud à un premier accord avec le FMI en Avril 1991 et à un second en Juin de la même année donc à peu près à la même date que l'intervention d'un accord entre l'Égypte et le FMI. Or après un silence de deux ans 1989-90 sur la question, le processus d'assainissement financier reprit en mars 1991, selon une démarche progressive. Celle-ci est confortée par le FMI qui en fait une condition et qui prend en charge pour ce qui le concerne, l'assainissement des 22 entreprises les plus fortement déstructurées. Il s'agirait essentiellement de reprofilage de la dette pour éviter la cessation de paiement.<sup>16</sup> L'Algérie fut ainsi à partir du printemps 1991 engagée dans un mouvement permanent de réajustement structurel sous l'égide du FMI au point où toute sa production développée jusque-là pour le marché intérieur, risque de se trouver soumise à une concurrence étrangère impitoyable. On pourrait en dire autant pour la Tunisie sauf qu'elle a été au moins fermée jusqu'ici à cette concurrence étrangère et que la libération des importations y a fait de réels progrès en 1987-88.<sup>17</sup>

Le retour au pouvoir en Algérie d'Abdesselam ne peut être considéré comme une réaction principalement à l'encontre de cette ouverture périphérisante, cet „infatih” dans lequel l'Algérie s'est trouvée entraînée à son tour après d'autres pays arabes tels la Tunisie après Bensalah, l'Égypte après Nasser...; mais autant si ce n'est

---

<sup>16</sup> Il n'y a aucune différence sur le plan de cet engagement à l'égard du FMI, entre le gouvernement d'avant juin 1991 et celui qui lui a succédé après lequel a accepté de respecter les engagements pris vis-à-vis du FMI, bien que ceux-ci n'avaient pas encore été avalisés par les institutions algériennes concernées. M. BENACHENHOU, *Algérie Actualité*.

<sup>17</sup> M. BEN ROMDHANE, *Op. c.*, p. 156.

davantage en vue de se réfugier sur le plan interne dans un étatsisme superbe. Ce qui ne peut que réduire la force de ce sursaut contre la périphérisation de l'Algérie.

3.2. D'ailleurs ce n'est pas le seul fait du FMI que de précipiter l'Algérie notamment dans un processus d'intégration périphérisante. D'autres engagements encore plus lourds de conséquences allant au delà de la désétatisation à la fois privatisation et libéralisation, exigée par le FMI, ont été pris.

Ainsi pour l'Algérie après s'être sous la tutelle intransigeante de Boumediène, frotter durant la décennie soixante-dix, aux intérêts pétroliers étrangers, la technocratie d'hier revenue au pouvoir depuis mais plus en tant que bureaucratie administrative, en arrive à composer avec eux se pliant aux exigences les plus archaïques. Ainsi d'abord le fait de gager des prêts sur la fourniture d'hydrocarbures à l'Italie et la France. Et à partir de 1991 le retour au système des concessions à des multinationales en vue d'accroître l'extraction de matières premières<sup>18</sup> et ce essentiellement pour leur exportation. par des capitulations de type néo-colonial, l'Algérie se soumet à une exploitation étrangère primaire-exportatrice; elle renonce à sa principale révolution à savoir l'intégration totale à son développement industriel de ce secteur des hydrocarbures, acceptant son réenclavement et son contrôle de l'extérieur.

Maintenue dans une large mesure à ce jour en tant qu'économie primaire-exportatrice, en ayant été algérianisée sur le plan de la gestion sans qu'en ait été supprimée, ni transformée profondément cette fonction primaire-exportatrice, l'exploitation des hydrocarbures risque ainsi de connaître un certain renouveau. Sa dominance en tant que secteur primaire-exportateur risque d'être ainsi consolidée pour bien longtemps. Ce qui tout en accentuant le poids et les interférences négatives de cette économie au niveau interne, rendra encore plus archaïque la relation d'échanges de l'Algérie, renvoyant sine die l'amélioration du niveau d'intégration de ce pays à l'économie mondiale. Or le projet d'Abdesselam ne paraît pas différent de celui de Ghelazi son prédécesseur à la tête du gouvernement et ancien collaborateur. Il insiste tout autant que ce dernier et même davantage sur l'intérêt d'une expansion de l'exploitation des hydrocarbures considérée en tant que seule issue.<sup>19</sup>

Cette voie s'imposerait apparemment d'autant plus aujourd'hui qu'aux yeux d'un économiste qui y est le plus opposé, „les branches qui émergent du point de vue des avantages comparatifs pour l'Algérie” ne sont plus selon les indications qu'il donne, que celles qui sont le plus proches du secteur primaire (des hydrocarbures, des mines, de l'agriculture...). Ceci à l'exception de l'ingénierie étant donné la

---

<sup>18</sup> Ait Laoussine ministre de l'énergie, Déclaration à *La Conférence des Etats généraux...*, voir supra.

<sup>19</sup> Voir à ce sujet ses déclarations dans la *presse algérienne* Op. c.

disponibilité de main-d'oeuvre qualifiée à bon marché. De plus l'on rentrerait „dans la bazarisation progressive mais inexorable” de l'économie algérienne, car les activités productives sont décapitalisées et offrent des taux de profits peu attractifs comparés à l'activité commerciale et spéculative... La lecture à un deuxième niveau des projets de code de commerce et la loi sur les valeurs mobilières rendent potentielle implicitement l'option pour un tel scénario.<sup>20</sup>

#### 4. Une redynamisation difficile

Certes Abdesselam peut mobiliser en faveur de son projet économique tous les moyens dont dispose son gouvernement et non pas comme durant les années soixante-dix, ceux du seul ministère de l'Industrie et de l'Énergie dont il était titulaire. Cependant à l'époque la rente du pétrole aidant il disposait pour le développement notamment industriel, en cette qualité de ministre de plus de ressources extérieures qu'aujourd'hui en tant que chef du gouvernement et ministre de l'économie. N'aurait-il dans ce cas de choix qu'entre soit une conjonction avec la mouvance identitaire soit une collusion avec l'oligarchie au pouvoir.

4.1. L'on peut difficilement imaginer que cette fois-ci, il n'aurait pas pris la précaution de s'assurer pour son présent engagement, d'une ressource à la fois morale et matérielle de facilitation et de légitimation de son action, ni qu'il ne soit pas inscrit dans le cadre d'une dynamique réellement porteuse. Cependant son pragmatisme fera en sorte qu'il ne va pas rechercher outre mesure la collaboration de la diversité de partis, d'autant que vis à vis d'Aït Ahmed et de son parti le FFS principale formation d'opposition après les islamistes, représentative d'un courant d'opinion conséquent ne serait ce que parmi des berbérophones, il à plus que de la réserve. Sans doute serait-il plus favorable à une prise de langue et l'un des principaux promoteurs de la négociation avec une opposition islamiste pesant davantage. Ceci en considérant d'une part qu'il est la pour pour faire la politique, fut-elle contraire à celle du FLN, qui s'impose strictement de son point de vue dans la situation actuelle, quitte à attendre que ce parti comme l'ensemble du pays, n'aient qu'à s'y engager après coup<sup>21</sup> et d'autre part que la poursuite du bras de fer avec les islamistes ne peut que nuire à cette politique. Ainsi risque-t-il en tant que responsable de l'économie, de prendre rang comme partenaire de ces derniers à un

---

<sup>20</sup> M. MEKIDECHE, *op. cit.* 22) A laquelle les islamistes ne paraissent pas opposés. Voir le Monde du 7 Août 1992.

<sup>21</sup> C'est la thèse qu'il défendit pour justifier une industrialisation en rupture par rapport à la réalité du pays. M. Bennoune et Ali El Kenz, *Le Hasard et l'Histoire. Entretiens avec Belaid ABDESSELEM*, Alger, ENAG/Éditions, 1990, t 2, p. 187.

moment où leur participation au pouvoir devient de plus en plus difficile à exclure. Il pourrait être sur ce plan tout au moins l'homme de la transition entre une Algérie nationaliste et une autre plutôt islamisante, à la façon dont il l'a été entre l'Algérie française et l'Algérie algérienne l'été 1962.

Quoiqu'il en soit, il ne peut dans l'Algérie d'aujourd'hui, parvenir sans l'appui des islamistes à la mobilisation de la population pour l'amener à accepter une plus grande austérité comme il l'envisage de le faire pour une période de trois ans. L'accueil favorable à sa désignation comme chef du gouvernement par ceux d'entre eux que l'on peut considérer comme des modérés si ce n'est des modernistes, ne pouvait que renforcer son penchant dans ce sens.

D'autant que cet accueil salue à la fois le technocratisme et un certain rigorisme islamique que le chef du gouvernement partage avec eux.<sup>22</sup> Ainsi forte d'un préjugé favorable d'une partie de la mouvance islamiste voire d'un appui ultérieurement, la prise en main de la situation économique par Abdesselam, n'est pas suicidaire comme celle par le président Boudiaf qui se battait sur plusieurs fronts, au point de finir par être liquidé par le système en tant que corps étranger. C'est à une forme de dirigisme, un état de mi-étatisme, mi-privatisme<sup>23</sup> et que l'on peut considérer en tant que processus de confiscation si ce n'est de rejet du mouvement de désétatisation, que pourrait correspondre dans cette aire régionale algéro-tunisienne,<sup>24</sup> une telle participation de l'islamisme au pouvoir directement ou du seul fait de son influence sur ce dernier. Déjà ce dirigisme islamiste a pu prendre quelque peu forme au niveau local à la suite des élections municipales et régionales de Juin 1990.

Que représenterait au sein de cette orientation islamisante qui a pu s'imposer ainsi à partir de Juillet 1992, le poids de survivances du technocratisme boumédiéniste d'hier qui traduiraient une propension de la société algérienne dans ce sens? Une tendance qui pourrait se trouver renforcée par les préoccupations de l'islamisme de moralisation de la vie économique et sociale, de solidarité, voire de garanties collectives, allant à l'encontre du libéralisme qu'imposent les propres allégeances à la fois intérieures et extérieures de ce mouvement. Ce qui avec l'établissement d'un certain monolithisme autoritaire qui lui est inhérent, contribue à

---

<sup>22</sup> Voir le compte-rendu de la presse de langue arabe dans l'hebdomadaire L'Observateur n° 71 du 22 Juillet 1992. L'exclusion de toute femme du gouvernement d'Abdesselam correspondant à son engagement actuel fortement islamisant, apparaîtrait comme une assurance qui serait donnée aux islamistes.

<sup>23</sup> J'utilise le terme de dirigisme à peu de choses près selon l'acception figurant dans le dictionnaire le Petit Robert à savoir un „système économique dans lequel l'Etat assume la direction des mécanismes économiques,... en conservant les cadres de la société capitaliste”.

<sup>24</sup> Voir au sujet de cette notion d'aire régionale N. ABDI (Sous la direction de), Aire régionale méditerranéenne, Tunis, Alif, 1992.

assurer une certaine paix sociale favorisant dans une certaine mesure l'adhésion de la technocratie.

D'autant que l'islamisme et surtout sa frange électoraliste apparaîtrait comme étant plus technocratique que ne l'est le nationalisme arabe aujourd'hui ou du moins plus indépendant par rapport à la bureaucratie administrative.<sup>25</sup> On peut interpréter l'islamisme actuel comme l'a été le nationalisme arabe au moment de son apparition lors de la seconde guerre mondiale, s'affirmant d'abord de façon technocratique. L'islamisme d'aujourd'hui s'inspire aussi du modèle technocratique mondial bien que sur un certain plan de façon réactive. Donc à la réduction du caractère hégémonique d'un étatsisme nationaliste arabe (avec la perte de dynamisme du boumédiénisme, comme du nassérisme) et à sa confiscation par une bureaucratie administrative, correspondrait l'avènement de ce dirigisme islamiste arabe que l'on peut considérer en tant que nouvelle version spécifique du technocratisme. En effet, il s'agit là d'une sorte d'islamisation de formes technocratiques modernes y compris par des emprunts au stalinisme comme ce fut le cas de l'étatsisme nationaliste arabe dans sa phase technocratique.<sup>26</sup> Attentiste une partie de l'ancienne technocratie et surtout la nouvelle, à tendance à accepter y compris le statut d'une modeste cléricature sous l'égide islamiste, avec l'espoir de ne plus être réduite à un rôle purement bureaucratique de simple encadrement et d'interprétation du discours officiel situation à laquelle l'avait réduite l'étatsisme arabe dans sa situation actuelle. Ainsi peut-il résulter dans de telles conditions une évolution dans le sens souhaité par Abdesselam.

Reste à savoir si telle une accession au pouvoir de l'islamisme aboutirait simplement à une légitimation en fonction du nouvel équilibre mondial comme de cette situation intérieure, du rapport au monde anciennement industrialisé et sans doute au nouveau à savoir l'aire Asie-Pacifique. Ou bien se traduira-t-elle par une subversion effective sur le plan économique vis-à-vis de ces derniers plus que vis-à-vis des rapports internes de domination, voire même par quelque décollage économique et social. Mon interrogation au sujet de ce cléricanisme à trait à sa fonction sur le plan intérieur régional maghrébin, comme à l'échelle de tout le Monde arabe et à son rapport à l'extérieur dans le cadre de la mutation mondiale en cours, à la différence du rôle qu'il joue au sein de pays musulmans non arabes telle la Malaisie, plus proches d'une aire Asie-Pacifique en ascension.

---

<sup>25</sup> Voir cette bureaucratisation du nationalisme arabe alors qu'à l'origine il constituait l'expression d'un arabisme technocratique dans Algérie: 200 Hommes au pouvoir (Sous la direction de L. BLIN, Paris, Indigo Publications, 1991-92.), à travers le cheminement de ces derniers. J'ai pu constater par ailleurs que les candidats islamistes aux élections législatives de fin 1991 en Algérie, étaient souvent d'un niveau intellectuel plus élevé que ceux du parti du pouvoir.

<sup>26</sup> N. ABDI, „Islamisme, étatsisme et transition au niveau mondial”, *Etudes méditerranéennes*, n° 3, 1988, Szeged, Hongrie.

La tendance actuelle du moins au niveau des responsables politiques américains et même français qui est d'adopter une certaine neutralité dans la confrontation entre nationalisme et islamisme au sein du Maghreb comme du Monde arabe, est significative de ce point de vue. En Algérie il y a un certain nombre de freins inhérents à la politique économique promue par l'actuel chef du gouvernement et même à la collaboration techno-islamiste qu'il paraît disposer à promouvoir. Le redressement de la situation sur le plan économique ainsi entrepris a de faibles chances de succès. L'obstacle pourrait être à la fois l'étatisme systématique d'Abdesselam face au populisme de la majorité islamiste, l'une et l'autre pouvant faire difficilement bon ménage.

En effet l'islamisme algérien est majoritairement moins favorable à un renforcement de la dimension technocratique du système et risque de déboucher plutôt sur un autoritarisme puritain et surtout sur une bureaucratisation par réaction contre sa propre dimension populiste. à la différence d'islamismes surtout non arabes tel l'iranien ou le pakistanais..., celui d'Algérie n'a pas été apte à réaliser quelque élaboration théorique. Il n'a pas eu son maître à penser et ses quelques intellectuels représentent des mouvements plutôt minoritaires. Il se contente d'adopter des modèles et des recettes conçus ailleurs, ayant une démarche plus pragmatique, étant davantage l'expression de masses paupérisées que celui d'une intelligentsia islamiste. Faute de cette aptitude de sa direction, il n'est pas jusqu'à l'accoutrement des hommes comme des femmes qui ne soit emprunté ailleurs.

Il en est ainsi sur le plan économique où il ne se démarque par aucune initiative fondamentale originale. Cette faiblesse au niveau de la conception risque d'être d'autant plus grande que son expérience de gestion municipale et régionale avait tourné court et que son ascension n'a pu se poursuivre par sa promotion en tant que gestionnaire au niveau national, lui permettant d'éliminer par la même occasion la nomenclatura en réduisant la bureaucratie administrative. Cette forme d'accession au pouvoir de l'islamisme, ayant peut être échoué ainsi définitivement le seul scénario d'un avènement d'un régime islamiste en Algérie, tiendrait plus du compromis si ce n'est du putsh militaro-islamiste à la soudanaise. Ce qui n'interviendra pas sans compromis avec l'oligarchie au pouvoir aboutissant à un maintien de la bureaucratie administrative en place et de certains privilèges de la nomenclatura au travers du complexe militaro-politique.

D'autant qu'il y a le fait qu'Abdesselam accorde l'économie énergéico-minière. Ce dont résulte le maintien de l'ancrage primaire de l'Algérie sur le plan extérieur et une dominance tout aussi primaire à l'intérieur sur l'ensemble de l'économie, au travers d'un secteur des hydrocarbures ne nécessitant pas une large participation des forces productives. D'où la persistance de la rupture du corps social consacrée par les émeutes et la répression d'Octobre 1988 et du caractère oligarchique du régime

en lui assurant une autonomie financière vis-à-vis de la société<sup>27</sup> et notamment d'une partie de son expression populaire que constitue aujourd'hui pour une bonne part cette même revendication identitaire islamiste. Pour une partie des participants au coup d'Etat de Janvier 1992, voire à l'assassinat six mois après du président qu'ils avaient désigné à cette occasion, il s'agissait de préserver un tel système afin de réserver leur position.

De plus les difficultés économiques aidant Abdesselam peut en arriver faute d'un consensus suffisant en faveur de sa politique de rigueur, à accepter à se compromettre avec cette bureaucratie administrative pour bénéficier de son appui et notamment de son autoritarisme, au risque d'en étendre l'influence sur son propre entourage technocratique. à défaut de parvenir à la réduire en l'éliminant ou même d'en favoriser la mutation en une véritable technocratie, en tenant compte de ses capacités et de ses limites. Avec ses velléités de vouloir préserver dans sa position dominante, le secteur d'Etat dont il a assuré la promotion en tant que ministre de l'industrie et de l'énergie sous la présidence de Boumédiène, il pourrait voir en cette bureaucratie prise en tant que telle, un allié favorable au maintien de ce statu-quo.

### Conclusion

L'ensemble de ces constatations amène à se demander si au travers du processus de désétatisation et de son arrêt brutal du moins en Algérie, l'on ne finira pas par aboutir à un certain dirigisme. Il y aurait un système dans lequel l'Etat assume la direction des mécanismes économiques, tout en entretenant des formes capitalistes au sein du pays. Ce qui est la seule façon de parvenir sur le plan interne à un certain degré de mobilisation des forces productives et d'avoir sur le plan externe l'outil nécessaire si ce n'est indispensable pour améliorer l'insertion internationale du pays à travers l'adaptation de la politique d'ajustement structurel du FMI à la situation actuelle<sup>28</sup>. Il ne s'agit pas de réaliser pour employer des formules consacrées „moins d'Etat”, „plus d'Etat”, ou simplement un „mieux Etat”.<sup>29</sup> Le modèle idéal est celui d'un privé en tant que partenaire à part entière c'est à dire en tant que pôle, épaulé par un Etat industriel c'est à dire à la fois si l'on peut dire un „mieux Etat”, un „mieux privé” et la „meilleure relation” qui puisse exister

---

<sup>27</sup> Qui paie les impôts participe au pouvoir disait-on lors de la révolution américaine contre la domination anglaise, ce qui n'est pas le cas avec la révolution pétrolière arabe. Voir les recherches.

<sup>28</sup> Contrairement à l'opinion exprimée par L. ADDI: *Forme néo-patrimoniale de l'Etat in Etat et Développement dans le Monde Arabe*. CRESM, Aix en Provence, 1990.

<sup>29</sup> Formules de M. J. BRANDT: Communication à la conférence organisée par l'IEDES sur l'Etat. Université de Paris I. 1990.

entre eux, ce qui permet de réaliser l'indispensable arbitrage au niveau de la libéralisation des échanges comme entre un développement à base d'exportations et un autre pour le marché intérieur.

Reste la fonction qu'on assigne à plus ou moins long terme au secteur des hydrocarbures, soit par un développement industriel intégrant ce secteur, soit par le maintien de l'Algérie en tant qu'exportateur de ces matières premières et de la dominance d'une telle économie primaire sur le pays. En définitive l'Algérie se trouve devant un dilemme, soit qu'elle s'engage encore plus sur le chemin de la facilité dans l'intérêt surtout d'une bureaucratie administrative entendant préserver ainsi son pouvoir et ses privilèges, en brandissant l'épouvantail de la misère et de l'intégrisme, soit qu'elle reprenne selon des formes plus adaptées et plus efficaces son essor et la possibilité de contribuer au renforcement de l'aire régional au niveau de sa longitude et à la réduction ainsi du déséquilibre mondial toujours grandissant en faveur de l'aire Asie-Pacifique. L'Arc Latin et la France en particulier ont à jouer un rôle de médiateur face au risque d'une stagnation qui ne peut être que dommageable pour l'ensemble méditerranéen. Par conséquent l'on se doit d'adopter la formule la plus adaptée pour cette sauvegarde et qui ne peut être qu'un pacte définissant le type de relations transméditerranéennes qui seraient le plus à même de contribuer à ce réajustement. En effet les interférences n'ont plus de limites, l'ingérence militaro-politique est un fait quotidien à plus forte raison dans le domaine des relations économiques entre les deux rives de la Méditerranée, entre le Maghreb et l'Arc Latin, entre la France et l'Algérie. Ceci au point où l'on peut se demander si aujourd'hui on ne se trouve pas en présence d'une phase historique de formation d'une nouvelle société méditerranéenne dont les éléments, notamment sur le plan sociétal, s'élaborent sous nos yeux, voire même par la constitution d'une souveraineté sociale, même si elle reste non instituée<sup>30</sup> et dont il suffirait d'en reconnaître ainsi l'existence. Ceci au travers d'un pacte méditerranéen institutionnalisant cette réalité et régissant les droits et obligations respectives des différentes parties de cette société méditerranéenne. L'occasion de faire bon usage du droit d'ingérence dans le sud de la Méditerranée comme en Europe Centrale.

Ainsi de même que l'effort de la Hongrie comme de l'ensemble de l'Europe Centrale, celui du Maghreb et de l'Algérie pourrait aboutir sans le risque d'avorter, n'étant plus soumis à la seule pression d'une situation intérieure de plus en plus intolérable.

---

<sup>30</sup> Formule de Gurvitch: La vocation actuelle de la sociologie. Paris, P.U.F. 1968. p. 441.